

Copropriété :
LES JARDINS DU VENTOUX
62 Rue CALMETTE
84200 CARPENTRAS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU mercredi 18 décembre 2019

Le mercredi 18 décembre 2019 à 17:30, les copropriétaires de la résidence LES JARDINS DU VENTOUX sur convocation du syndic se sont réunis en assemblée générale au :

Salle réunion
154 Avenue Bel Air
AGENCE GARCIN
84200 CARPENTRAS

pour y délibérer sur ordre de jour annexé à la convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les copropriétaires en entrant en séance, tant en leur nom qu'au nom de leurs mandants, qui indique que 56 copropriétaires sont présents ou représentés, soit 42999 sur 100000.

Sont présents ou représentés:

Mme BASTIDE Carole (843), M. BEAUVOIS Vincent (493) Représenté(e) par Mme MARSOT Patricia, M. ou Mme BLANADET Michel (815) Représenté(e) par M. GARNIER Guillaume, M. ou Mme BOULE Michel (732) Représenté(e) par M. LANIEZ Patrick, M. BRUCH Arnaud (821) Représenté(e) par M. COLLOT, M. CAMACHO Tommy (527), M. ou Mme COCHET Roland (779) Représenté(e) par M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane, M. COLLOT (1515), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552) Représenté(e) par Mme MARSOT Patricia, M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. et Mme DESFORGES Bruno (525) Représenté(e) par M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane, M. DOIX Richard (317) Représenté(e) par Mme MARSOT Patricia, Mme DRU Valérie (850), M. DUBESSY Gabriel (533) Représenté(e) par Mme BASTIDE Carole, M. ou Mme FAURRE Christian (762) Représenté(e) par Mme WALLART Caroline, M. et Mme FAVIER Francis (583), M. FLEURY Alain (487) Représenté(e) par M. LANIEZ Patrick, M. ou Mme FONTAINE Michel (555) Représenté(e) par Mme TIERCE Stéphanie, M. ou Mme FORET Gérard (815) Représenté(e) par M. GARNIER Guillaume, M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), M. ou Mme GARCIA Luc (838) Représenté(e) par M. COLLOT, M. GARNIER Guillaume (831), Mme GENSON Mélodie (857) Représenté(e) par M. COLLOT, M. et Mme GRIVET François (759) Représenté(e) par M. LANIEZ Patrick, M. ou Mme GROGNOU Alain (570) Représenté(e) par M. LANIEZ Patrick, M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555) Représenté(e) par M. COLLOT, M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515) Représenté(e) par Mme MARITAN Eliane, M. KATCHANYOUK Yevguenty (628) Représenté(e) par Mme DUGUA Christiane, M. LANIEZ Patrick (825), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801) Représenté(e) par M. LANIEZ Patrick, M. et Mme MANDERY Bernard (836) Représenté(e) par M. COLLOT, Mme MANZONI Fanny (769), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), Mme MARSOT Patricia (785), M. PHILLIPE Gilbert (746) Représenté(e) par Mme TIERCE Stéphanie, M. PIBIRI Kevin (538), M. POOCH Jean Pierre (543) Représenté(e) par M. GARNIER Guillaume, Mme RENAULT Isabelle (762), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. et Mme ROCHE Sébastien (541) Représenté(e) par M. COLLOT, ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), Mme ROUX Célia (558), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), Mme SALON Christine (816), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. ou Mme SURU Emmanuel (578) Représenté(e) par Mme WALLART Caroline, M. TAECKE Dominique (570), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504) Représenté(e) par Mme MARSOT Patricia, M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853) Représenté(e) par Mme DUTRY Maryse, Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843) Représenté(e) par M. COLLOT, Mme WALLART Caroline (912)

Sont absents et non représentés:

M. ABOU-HARB Georges (785), Mme AUBERT-SCHMITT Muriel (525), M. ou Mme BAUDOIN Sébastien (530), BECLARD/LE GAL (INDIVISION) (558), Melle BENIZRI Delphine (532), BERARD (INDIVISION) (850), M. et Mme BERNARDET Ludovic (372), M. ou Mme BONNEAU Alain (332), M. et Mme BONNEFOY Serge (539), M. ou Mme BORRANI Claude (476), M. et Mme



BOUCARD Philippe (578), Mme BRANCHE Fabienne (672), SCI BRICED (779), Mme BROGGI Corinne (628), M. BROUCHIER Marc (1143), M. CAYRIER Cyril (537), Mme CHAKAMIAN Jeannine (546), M. ou Mme CHASTEL Serge (532), M. ou Mme CHAUX Joel (783), M. COMBROUSSE Olivier (746), Mme COMPAGNON Isabelle (543), M. CONVERT MICHEL (580), M. COSTER Jean François et Jac (831), M. ou Mme COUVERT André (534), M. et Mme DELORME Freddy (332), M. ou Mme DURAND Guy (769), M. ou Mme EVRARD Dominique (772), Melle FAUCHE Alexandra (580), Mme FAUQUE Sandrine (789), M. et Mme FERREIRA RODRIGUES Nelson (776), Mme FLEURANCEAU SOPHIE (552), M. FRENKEL Frederic (565), M. et Mme GAUDIN Joel (527), M. et Mme GERPHAGNON Christian (539), M. ou Mme GOURJER Franck (816), GRISONI/BESSIER (INDIVISION) (518), M. GROSSET Erik (532), M. GRYNSZPAN Eddie (776), M. et Mme HUGUENIN Jean Marc (789), M. IWANESKO Denis (488), SCI KARINE ET FRANCK (534), M. ou Mme KRAUSE Roger (816), M. ou Mme LAFARGUE Benoit & Marie Paule (831), M. et Mme LANGLADE Stéphane (553), M. LAVIGNE Jean Roch (771), M. LAVILLE Florent (839), M. LAZZAROTTO Jean Noel (518), M. et Mme LAZZAROTTO Marc (1106), M. MAILLARD David (541), M. ou Mme MALZAC Guy (570), M. ou Mme MASSIMI Jean Maxime (801), Mme MATTEI Sophie (734), M. ou Mme METAIS Gérard (532), M. MEUSY Jean Luc (772), Mme MILETTO Alexandra (524), M. ou Mme MILIN Frédéric (558), M. MOLIMARD Julien (856), MONNE DECROIX GESTION (18), MONVOISIN (INDIVISION) (807), M. ou Mme MORELLO Salvatore (537), M. MORTRET Bruno (534), Mme MOULIN Michele (567), M. NEISA Philippe (372), M. ou Mme NOBLET Thierry et Catherine (526), M. NOULET Patrick (553), M. ou Mme ORSINI Michel (532), M. ou Mme PACHECO Pierre Charles (817), Melle PERRIN Charlotte (823), M. PILLEGREAU Jacques (580), M. et Mme RAGOT Patrick (809), Mme RAMELLA Anne (854), M. ou Mme ROSSIGNOL Claude (854), M. ou Mme SAVOCA Pascal et Emmanuelle (570), M. et Mme SERRAT Hervé (856), M. ou Mme SIVIGNON Philippe & Véronique (794), Mme, M. SZABO Nadia (567), M. TABARET Loic (555), M. et Mme THIROUIN Olivier (518), Mme TOLLET Nathalie (618), SCI TORRE ET FILS PATRICE (489), M. TRAMIER Eric (628), M. ou Mme VACHEZ Patrice (546), M. VALLEE Eric (565), M. ou Mme VAPPEREAU Didier (553), VEUILLET/REYNAUD (INDIVISION) (618), Mme VIFFRAY Michèle (543), M. et Mme VIOSSAT Gerald et Emilie (570), M. VUILLIER Patrick (539), M. ou Mme WEITZ Joel (546), Melle ZARA Sonia (836)

Ordre du jour :

- 1 - Election du bureau
- 2 - Compte rendu du Conseil Syndical
- 3 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2019
- 4 - Budget prévisionnel N+2
- 5 - Désignation du conseil syndical
- 6 - Fixation du montant de la cotisation du fond de travaux (article 58 de la loi du 24 mars 2014)
- 7 - Désition à prendre suite au départ du gardien
- 7a - Suppression du poste d'employé d'immeuble et remplacement par des prestataires
- 7b - Recourir à du personnel à temps partiel par des sociétés extérieures
- 7c - Conserver le poste d'employé d'immeuble en contrat de travail
- 8 - Travaux d'aménagement partiel du local piscine
- 9 - Travaux de remplacement de la platine de rue (fonction INTRATONE) - Majorité Art 24
- 10 - Travaux de révision des couvertures sur les batiments A/B/C/D - Majorité Art 24
- 11 - Questions diverses(Pas de vote)

Résolutions :

Résolution n°1 : Election du bureau

Président, Scrutateurs, Secrétaire

M. COLLOT est candidat(e) au poste de président(e) de séance

VOTENT POUR	42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

M. COLLOT est élu(e) président(e) de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Mme BASTIDE Carole est candidat(e) au poste de scrutateur

VOTENT POUR	42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE	NEANT
ABSTENTION	NEANT

Mme BASTIDE Carole est élu(e) scrutateur de la séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Mme WALLART Caroline est candidat(e) au poste de 2ème scrutateur

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mme WALLART Caroline est élu(e) scrutateur de la séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

MAURICE GARCIN est candidat(e) au poste de secrétaire de séance

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

MAURICE GARCIN est élu(e) secrétaire de séance de l'assemblée à l'unanimité des voix exprimées.

Résolution n°3 :Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/10/2019

L'assemblée générale approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition, les comptes des charges de l'exercice du 01/11/2018 au 31/10/2019 pour un montant de 193261,00 €; comptes qui ont été adressés à chaque copropriétaire - sans réserve

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 :Budget prévisionnel N+2

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel joint à la présente convocation. Le budget, détaillé par postes de dépenses, a été élaboré par le syndic assisté du conseil syndical pour l'exercice du 01/11/2020 au 31/10/2021 arrêté à la somme de 182 000,00 euros et sera appelé en 4 échéances égales.

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5 :Désignation du conseil syndical

L'assemblée générale désigne en qualité de membres du conseil syndical, conformément aux dispositions du règlement de copropriété et/ou aux dispositions des articles 21, 25 et 25-1 de la loi du 10 juillet 1965 et du décret du 17 mars 1967, et ce pour une durée d'un an :

Membres actuels :

Mme BASTIDE
Mme GENSON
Mr COLLOT
Mme WALLART

M. LANIEZ Patrick est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 42999 / 100000 tantièmes
M. DOIX Richard (317), M. POUGEOIS Matthieu (857), M. ou Mme BOULE Michel (732), M. KATCHANYOUK Yevguenty (628), M. BEAUVOIS Vincent (493), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504), M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme FONTAINE

Michel (555), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. FLEURY Alain (487), M. PHILLIPE Gilbert (746), Mme SALON Christine (816), M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555), M. et Mme ROCHE Sébastien (541), M. GARNIER Guillaume (831), M. TAECKE Dominique (570), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. ou Mme SURU Emmanuel (578), M. et Mme FAVIER Francis (583), Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843), M. et Mme MANDERY Bernard (836), M. BRUCH Arnaud (821), Mme BASTIDE Carole (843), Mme DRU Valérie (850), M. PIBIRI Kevin (538), M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. ou Mme GARCIA Luc (838), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853), M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515), M. COLLOT (1515), M. ou Mme FORET Gérard (815), Mme MANZONI Fanny (769), Mme WALLART Caroline (912), M. et Mme GRIVET François (759), Mme RENAULT Isabelle (762), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801), M. ou Mme COCHET Roland (779), M. ou Mme BLANADET Michel (815), Mme ROUX Célia (558), M. POOCH Jean Pierre (543), M. CAMACHO Tommy (527), M. DUBESSY Gabriel (533), Mme MARSOT Patricia (785), M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. ou Mme FAURRE Christian (762), M. LANIEZ Patrick (825), M. ou Mme GROGNOU Alain (570)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

M. LANIEZ Patrick est élu(e) membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

Mme BASTIDE Carole est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 42999 / 100000 tantièmes
M. DOIX Richard (317), M. POUGEOIS Matthieu (857), M. ou Mme BOULE Michel (732), M. KATCHANYOUK Yevguenty (628), M. BEAUVOIS Vincent (493), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504), M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme FONTAINE Michel (555), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. FLEURY Alain (487), M. PHILLIPE Gilbert (746), Mme SALON Christine (816), M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555), M. et Mme ROCHE Sébastien (541), M. GARNIER Guillaume (831), M. TAECKE Dominique (570), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. ou Mme SURU Emmanuel (578), M. et Mme FAVIER Francis (583), Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843), M. et Mme MANDERY Bernard (836), M. BRUCH Arnaud (821), Mme BASTIDE Carole (843), Mme DRU Valérie (850), M. PIBIRI Kevin (538), M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. ou Mme GARCIA Luc (838), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853), M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515), M. COLLOT (1515), M. ou Mme FORET Gérard (815), Mme MANZONI Fanny (769), Mme WALLART Caroline (912), M. et Mme GRIVET François (759), Mme RENAULT Isabelle (762), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801), M. ou Mme COCHET Roland (779), M. ou Mme BLANADET Michel (815), Mme ROUX Célia (558), M. POOCH Jean Pierre (543), M. CAMACHO Tommy (527), M. DUBESSY Gabriel (533), Mme MARSOT Patricia (785), M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. ou Mme FAURRE Christian (762), M. LANIEZ Patrick (825), M. ou Mme GROGNOU Alain (570)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Handwritten signature and initials: JLB, CW, B

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mme BASTIDE Carole est élu(e) membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

Mme MARSOT Patricia est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 42999 / 100000 tantièmes
M. DOIX Richard (317), M. POUGEOIS Matthieu (857), M. ou Mme BOULE Michel (732), M. KATCHANYOUK Yevguenty (628), M. BEAUVOIS Vincent (493), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504), M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme FONTAINE Michel (555), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. FLEURY Alain (487), M. PHILLIPE Gilbert (746), Mme SALON Christine (816), M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555), M. et Mme ROCHE Sébastien (541), M. GARNIER Guillaume (831), M. TAECKE Dominique (570), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. ou Mme SURU Emmanuel (578), M. et Mme FAVIER Francis (583), Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843), M. et Mme MANDERY Bernard (836), M. BRUCH Arnaud (821), Mme BASTIDE Carole (843), Mme DRU Valérie (850), M. PIBIRI Kevin (538), M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. ou Mme GARCIA Luc (838), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853), M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515), M. COLLOT (1515), M. ou Mme FORET Gérard (815), Mme MANZONI Fanny (769), Mme WALLART Caroline (912), M. et Mme GRIVET François (759), Mme RENAULT Isabelle (762), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801), M. ou Mme COCHET Roland (779), M. ou Mme BLANADET Michel (815), Mme ROUX Célia (558), M. POOCH Jean Pierre (543), M. CAMACHO Tommy (527), M. DUBESSY Gabriel (533), Mme MARSOT Patricia (785), M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. ou Mme FAURRE Christian (762), M. LANIEZ Patrick (825), M. ou Mme GROGNOU Alain (570)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mme MARSOT Patricia est élu(e) membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

Mme WALLART Caroline est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 42999 / 100000 tantièmes
M. DOIX Richard (317), M. POUGEOIS Matthieu (857), M. ou Mme BOULE Michel (732), M. KATCHANYOUK Yevguenty (628), M. BEAUVOIS Vincent (493), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504), M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme FONTAINE Michel (555), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. FLEURY Alain (487), M. PHILLIPE Gilbert (746), Mme SALON Christine (816), M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555), M. et Mme ROCHE Sébastien (541), M. GARNIER Guillaume (831), M. TAECKE Dominique (570), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. ou Mme SURU Emmanuel (578), M. et Mme FAVIER Francis (583),

Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843), M. et Mme MANDERY Bernard (836), M. BRUCH Arnaud (821), Mme BASTIDE Carole (843), Mme DRU Valérie (850), M. PIBIRI Kevin (538), M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. ou Mme GARCIA Luc (838), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853), M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515), M. COLLOT (1515), M. ou Mme FORET Gérard (815), Mme MANZONI Fanny (769), Mme WALLART Caroline (912), M. et Mme GRIVET François (759), Mme RENAULT Isabelle (762), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801), M. ou Mme COCHET Roland (779), M. ou Mme BLANADET Michel (815), Mme ROUX Célia (558), M. POOCH Jean Pierre (543), M. CAMACHO Tommy (527), M. DUBESSY Gabriel (533), Mme MARSOT Patricia (785), M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. ou Mme FAURRE Christian (762), M. LANIEZ Patrick (825), M. ou Mme GROGNOU Alain (570)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mme WALLART Caroline est élu(e) membre du conseil syndical à l'unanimité des voix exprimées.

M. COLLOT est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 42999 / 100000 tantièmes

M. DOIX Richard (317), M. POUGEOIS Matthieu (857), M. ou Mme BOULE Michel (732), M. KATCHANYOUK Yevguenty (628), M. BEAUVOIS Vincent (493), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504), M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme FONTAINE Michel (555), M. CONDOMINE Robert et M. Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. FLEURY Alain (487), M. PHILLIPE Gilbert (746), Mme SALON Christine (816), M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555), M. et Mme ROCHE Sébastien (541), M. GARNIER Guillaume (831), M. TAECKE Dominique (570), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. ou Mme SURU Emmanuel (578), M. et Mme FAVIER Francis (583), Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843), M. et Mme MANDERY Bernard (836), M. BRUCH Arnaud (821), Mme BASTIDE Carole (843), Mme DRU Valérie (850), M. PIBIRI Kevin (538), M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. ou Mme GARCIA Luc (838), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853), M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515), M. COLLOT (1515), M. ou Mme FORET Gérard (815), Mme MANZONI Fanny (769), Mme WALLART Caroline (912), M. et Mme GRIVET François (759), Mme RENAULT Isabelle (762), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801), M. ou Mme COCHET Roland (779), M. ou Mme BLANADET Michel (815), Mme ROUX Célia (558), M. POOCH Jean Pierre (543), M. CAMACHO Tommy (527), M. DUBESSY Gabriel (533), Mme MARSOT Patricia (785), M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. ou Mme FAURRE Christian (762), M. LANIEZ Patrick (825), M. ou Mme GROGNOU Alain (570)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT




M. COLLOT est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Mme GENSON Mélodie est candidat(e) au poste de membre du conseil syndical

VOTENT POUR 42999 / 100000 tantièmes

M. DOIX Richard (317), M. POUGEOIS Matthieu (857), M. ou Mme BOULE Michel (732), M. KATCHANYOUK Yevguenty (628), M. BEAUVOIS Vincent (493), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504), M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme FONTAINE Michel (555), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. FLEURY Alain (487), M. PHILLIPE Gilbert (746), Mme SALON Christine (816), M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555), M. et Mme ROCHE Sébastien (541), M. GARNIER Guillaume (831), M. TAECKE Dominique (570), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. ou Mme SURU Emmanuel (578), M. et Mme FAVIER Francis (583), Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843), M. et Mme MANDERY Bernard (836), M. BRUCH Arnaud (821), Mme BASTIDE Carole (843), Mme DRU Valérie (850), M. PIBIRI Kevin (538), M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. ou Mme GARCIA Luc (838), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853), M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515), M. COLLOT (1515), M. ou Mme FORET Gérard (815), Mme MANZONI Fanny (769), Mme WALLART Caroline (912), M. et Mme GRIVET François (759), Mme RENAULT Isabelle (762), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801), M. ou Mme COCHET Roland (779), M. ou Mme BLANADET Michel (815), Mme ROUX Célia (558), M. POOCH Jean Pierre (543), M. CAMACHO Tommy (527), M. DUBESSY Gabriel (533), Mme MARSOT Patricia (785), M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. ou Mme FAURRE Christian (762), M. LANIEZ Patrick (825), M. ou Mme GROGNOU Alain (570)

VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
VOTENT CONTRE NEANT
ABSTENTION NEANT

Mme GENSON Mélodie est élu(e) membre du conseil syndical à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°6 : Fixation du montant de la cotisation du fond de travaux (article 58 de la loi du 24 mars 2014)

L'assemblée générale, en application de l'article 58 de la loi du 24 mars 2014, définissant que :

- les copropriétés à destination partielle ou totale d'habitation ont l'obligation de créer un fonds pour les travaux, alimenté chaque année par une cotisation au moins égale à 5 % du budget prévisionnel
- qu'un second compte bancaire séparé doit être ouvert lorsque la copropriété a constitué ce fonds de travaux. Les intérêts produits par ce compte sont définitivement acquis au syndicat
- que ce fonds de travaux est rattaché au lot et non pas au copropriétaire personne physique ce qui signifie qu'en cas de vente du lot, il n'y a donc pas de remboursement au vendeur.

Que la copropriété ne fait pas partie des clauses d'exemptions suivantes :

- Immeubles neufs en copropriété pendant 5 ans,
- Copropriétés de moins de 10 lots qui auront pris la décision à l'unanimité de ne pas instituer de fonds de travaux,
- Copropriétés dont le diagnostic technique global fait apparaître l'absence de besoins de travaux au cours des 10 prochaines années.

L'Assemblée décide la constitution d'un fond de travaux avec une cotisation annuelle égale à 5% du budget, soit un montant de 9 100,00 € pour l'exercice du 01/11/2020 au 31/10/2020.

VOTENT POUR 42999 / 100000 tantièmes

M. DOIX Richard (317), M. POUGEOIS Matthieu (857), M. ou Mme BOULE Michel (732), M. KATCHANYOUK Yevguenty (628), M. BEAUVOIS Vincent (493), M. ou Mme TALIA-CUENNE Giovanni - Annie (504), M. COUSTELLIE Nicolas (811), M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme FONTAINE



Michel (555), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), M. FLEURY Alain (487), M. PHILLIPE Gilbert (746), Mme SALON Christine (816), M. ou Mme JACQUEMIER Hervé (555), M. et Mme ROCHE Sébastien (541), M. GARNIER Guillaume (831), M. TAECKE Dominique (570), M. CULOT Yvan-Richard (856), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. DAL PONTE-PAREDES Joseph (1337), M. ou Mme SURU Emmanuel (578), M. et Mme FAVIER Francis (583), Mme TIERCE Stéphanie (583), M. ou Mme COQUEMA Thierry (552), M. ou Mme TRIVILLIN Lorenzo (843), M. et Mme MANDERY Bernard (836), M. BRUCH Arnaud (821), Mme BASTIDE Carole (843), Mme DRU Valérie (850), M. PIBIRI Kevin (538), M. ou Mme TANG- PASQUET Quan Nha et Chris (1336), M. ou Mme GARCIA Luc (838), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme RUSSIER-DIGON Romain et Nancy (860), M. et Mme THOMASSIN Emmanuel (853), M. ou Mme JULLIAN Francis et Jeanne (1515), M. COLLOT (1515), M. ou Mme FORET Gérard (815), Mme MANZONI Fanny (769), Mme WALLART Caroline (912), M. et Mme GRIVET François (759), Mme RENAULT Isabelle (762), Mme LE BLAN - KRAUS Christa (801), M. ou Mme COCHET Roland (779), M. ou Mme BLANADET Michel (815), Mme ROUX Célia (558), M. POOCH Jean Pierre (543), M. CAMACHO Tommy (527), M. DUBESSY Gabriel (533), Mme MARSOT Patricia (785), M. ou Mme FOURCADE Jean Marc (823), Mme RICHARD Anne Marie (759), M. ou Mme FAURRE Christian (762), M. LANIEZ Patrick (825), M. ou Mme GROGNOU Alain (570)

VOTENT CONTRE NEANT
 ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution n'est pas adoptée en 1ere lecture, mais 1/3 des copropriétaires étant favorable, un second peut être fait à la majorité simple de l'article 24.

La majorité de l'article 25 n'étant pas recueillie, mais le tiers des voix du syndicat des copropriétaires étant atteint, l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 25-1 procède à un nouveau vote à la majorité simple de l'article 24, et ce, sur la même résolution :

VOTENT POUR 42999 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
 VOTENT CONTRE NEANT
 ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°7 : Décision à prendre suite au départ du gardien

Trois solutions ont été analysées suite au départ de Mr MARTIN, l'assemblée générale devra statuer sur une des solutions à retenir.

7a : L'assemblée générale décide de supprimer le poste d'employé d'immeuble de la résidence et de recourir à des prestataires pour l'entretien ménager, la sortie des conteneurs poubelles, l'entretien de la piscine et des extérieurs (ayant uniquement pour fonction d'entretien courant de la résidence) ...

Le Conseil syndical sera missionné pour valider l'entreprise intervenante, dans les limites du budget.

Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.

7b : L'assemblée générale décide de recourir à du personnel à temps partiel géré par des sociétés extérieures pour assurer la fonction de gardiennage et d'entretien de la résidence.

Le Conseil syndical sera missionné pour valider l'entreprise intervenante, dans les limites du budget.

Mise aux voix, cette résolution ne recueillant pas la majorité absolue, n'est pas adoptée.

7c : L'assemblée générale décide de rester sur un poste d'employé d'immeuble lié par un contrat de prestations de services pour une période de 35 heures par semaine, avec des missions définies et validées par le conseil Syndical (Variante solution 5 - Le tableau sera diffusée avec le PV de l'Assemblée Générale)

VOTENT POUR 40539 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
 VOTENT CONTRE 2460 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)
 M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), Mme SCHWINEN Corinne (746), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853)
 ABSTENTION NEANT

Handwritten signatures and initials: "CB" and a signature.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Résolution n°8 : Travaux d'aménagement partiel du local piscine

L'Assemblée Générale après avoir:

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats présentés,

* décidera d'effectuer les travaux suivants: Travaux d'aménagement partiel du local piscine, (transformation en loge pour le gardien pendant son temps de travail)

Voir note PROJET AMENAGEMENT PARTIEL joint à la convocation.

aux dates suivantes: Au plus tôt

retiendra la proposition présentée par l'entreprise SIMEONE s'élevant à 5368,00 euros T.T.C.,

* précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis:

- selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense : CHARGES COMMUNES GENERALES

* autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies en utilisant le FONDS DE TRAVAUX Loi ALUR de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché

L'Assemblée décide que toute mutation de lot entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la quote-part afférente au lot vendu.

VOTENT POUR 37129 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)

VOTENT CONTRE 5870 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)

M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), ROUSSIN (INDIVISION) Anne et Patrick (853), M. ou Mme JULIAN Francis et Jeanne (1515), M. ou Mme COCHET Roland (779)

ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°9 : Travaux de remplacement de la platine de rue (fonction INTRATONE) - Majorité Art 24

L'Assemblée Générale après avoir:

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats présentés,

* décidera d'effectuer les travaux suivants: Travaux de remplacement de la platine de rue (fonction INTRATONE)

Accès Portail et Portillon

aux dates suivantes:

* donne mandat au Conseil Syndical d'étudier d'autres propositions et de décider du choix de l'entreprise et autorise le Syndic à passer commande en conséquence. Un sondage sera diffusé aux copropriétaires afin de connaître la tendance des résidents.

Il faudrait peut être envisager le remplacement de la platine de rue à l'identique

* précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis:
- selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense

* autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies EN 1 SEUL APPEL de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché

L'Assemblée décide que toute mutation de lot entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la quote-part afférente au lot vendu.

VOTENT POUR 42138 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)

VOTENT CONTRE 861 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)

M. CONDOMINE Robert et M Jeanne (861)

ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Résolution n°10 : Travaux de révision des couvertures sur les bâtiments A/B/C/D - Majorité Art 24
L'Assemblée Générale après avoir:

- pris connaissance des conditions essentielles des devis et contrats présentés,

* décidera d'effectuer les travaux suivants: Travaux de révision des couvertures sur les bâtiments A/B/C/D aux dates suivantes:

* donne mandat au Conseil Syndical d'étudier d'autres propositions (2 devis supplémentaires) et de décider du choix de l'entreprise intervenante et autorise le Syndic à passer commande en conséquence pour un montant maxi de 5760,00 euros T.T.C.,

* précise que le coût des travaux, ainsi que les frais, honoraires, assurances y afférents seront répartis:
- selon les millièmes attachés aux lots concernés par la dépense : BAT A / BAT B / BAT C / BAT D

* autorise le Syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires suivant les modalités ainsi définies EN 1 SEUL APPEL DE FONDS. de telle manière que le Syndic soit toujours en mesure de régler les situations de l'entreprise aux dates convenues dans le marché
L'Assemblée décide que toute mutation de lot entraînant l'exigibilité immédiate de la totalité de la quote-part afférente au lot vendu.

VOTANT POUR 40358 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)

VOTANT CONTRE 2641 / 42999 tantièmes exprimés (Total tantièmes: 100000)

M. et Mme DESFORGES Bruno (525), M. ou Mme MARITAN PIERRE HALIPRE Eliane (1337), M. ou Mme COCHET Roland (779)

ABSTENTION NEANT

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

Question n°11 :

Questions diverses (Pas de vote)

Inscrire aux urgences, les balcons et sous faces Bât E

Relancer Me JEANJEAN pour la signature de la rétrocession de l'ilot

Faire nettoyer la parcelle le long de la clôture Ouest de la résidence (enlèvement des déchets, coupe et remplacement des arbres et arbustes morts)

Etudier pour replanter devant le bâtiment A

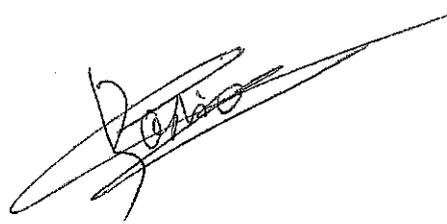
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H35

LES SCRUTATRICES

Mme WALLART



Mme BASTIDE Carole



LE PRESIDENT

M. COLLOT



LE SECRETAIRE

MAURICE GARCIN

MAURICE GARCIN IMMOBILIER

154, Avenue Bel Air

84200 CARPENTRAS

Tel : 04.90.63.93.89 - Fax : 04.32.80.71.40

Siret : 321 155 632 00045

L'article 42, alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965, indique:

"Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la notification des dites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf cas d'urgence, la mise en exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à expiration du délai mentionnée à la première phrase du présent alinéa.

LES JARDINS DU VENTOUX, AGO du 18 déc. 2019

Page 10/10

